



La misère financière, l'absence de moyens et l'inclusion forcée restent de mise

Mardi 11 février, le Président Macron a présidé, la « Conférence Nationale du Handicap » quinze ans après la loi « Montchamp ».

Il ne s'est pas attardé sur les faibles mesures qui ont été mises en œuvre sous l'impulsion de la ministre Buzin, depuis 2 ans et demi, à savoir l'augmentation de 90 euros par mois de l'Allocation Adulte Handicapé (l'AAH), la reconnaissance du droit de vote pour les majeurs protégés, l'attribution de droit à vie quand les handicaps sont irréversibles, la mise en place d'une stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neuro-développement, les engagements pris pour transformer en profondeur la société, l'école inclusive, la stratégie « Osons l'emploi » ou encore celle pour soutenir les proches aidants.

Celles-ci ne coûtent pas grand-chose.

Ce « lanceur d'alerte », comme il se nomme lui-même, peut faire le constat de la pauvreté des adultes handicapés, et s'en désoler, en reconnaissant que l'AAH reste sous le seuil de pauvreté, il ne propose pourtant rien. De même, les travailleurs handicapés n'échapperont pas à la retraite universelle par points, si jamais nous n'obtenons pas le retrait de ce projet de loi.

S'il annonce que l'AAH serait préservée et ne serait ni remplacée ni diluée dans le futur Revenu Universel d'Activité (RUA), nous attendrons une confirmation officielle. Pour notre part, nous considérons que ce revenu d'existence, de remplacement largement insuffisant, s'adresse à ceux qui ne peuvent pas travailler et ne peut être assortie de devoir, comme le prévoit le RUA. L'AAH doit être maintenue.

Le Président de la République s'est par ailleurs fixé plusieurs objectifs.

Tout d'abord, poursuivre l'inclusion forcée avec comme objectif « Aucun enfant sans solution de scolarisation en septembre prochain ».

Nous restons opposés à ce processus, car le constat est sans appel.

Il laisse à la porte des centaines d'enfants avec des orientations dans des structures spécialisées non honorées du fait de la fermeture des instituts et du manque de places. Il aboutit à une prise en charge catastrophique en milieu ordinaire puisque plus de 340 000 enfants étaient scolarisés en milieu ordinaire en 2018 pour seulement 43 041 emplois d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), soit, en moyenne, 8 enfants en situation de handicap par accompagnant.

Ce Parangon du tout inclusif ne veut pas d'un accompagnant par enfant.

D'ailleurs, pour arriver à ses fins, son ministre Blanquer expérimente des Pôles Inclusifs d'Accompagnement localisés (PIAL) afin de mutualiser les personnels pour pallier le manque de moyens dans les académies et ainsi poursuivre les mutations forcées d'AESH du jour au lendemain, en fonction des urgences.

La pauvre augmentation de l'enveloppe budgétaire qui doit servir à financer l'embauche de 11 500 AESH d'ici 2022, ne prévoit aucune augmentation des salaires alors que le président reconnaît que sont embauchés actuellement des contrats courts à 22h15 en moyenne, au SMIC horaire, avec une formation de seulement 60h. La création de ce module handicap qui sera intégré dans la formation initiale des professeurs des écoles et des enseignants du secondaire en septembre 2020, est bien loin des nécessaires formations initiales des instituteurs ou des professeurs spécialisés qui permette une prise en charge adaptée et de qualité.

De qui se moque le Président lorsqu'il annonce qu'aucune personne en situation de handicap, enfant comme adulte, ne sera laissée seule dans sa recherche de solutions, en annonçant la création d'un numéro unique, le 360, et que France Service doit devenir partout le lieu d'accueil.

Ce qui manque au final, ce sont des solutions et pour cela il faut des moyens !

Ainsi, l'annonce de la création de 1 000 places supplémentaires, d'ici 2 ans en plus des 2 500 déjà prévues, ne répond pas au départ toujours important d'environ 500 personnes handicapées par an, dans des structures adaptées en Belgique, car elles sont créées au nom du « tout inclusif ». Ce ne sont que des places passerelles, des « sas » entre milieu protégé et milieu ordinaire et non pas un vrai accueil spécialisé.

Conséquence évidente, sans moyens à la hauteur des besoins et calculés en dehors de cette politique d'inclusion forcée misérabiliste et au nom d'une politique d'austérité budgétaire qui s'adresse à tous, il est évident que la dégradation de la prise en charge spécialisée sous toutes ses formes va s'amplifier.

Nous ne pouvons que nous inquiéter lorsqu'un Président « républicain » invite à cette occasion les citoyens « à se saisir de la commune inclusive pour aller bousculer les candidats » aux municipales, au nom du retard pris dans la mise aux normes des bâtiments, alors que lui-même reconnaît que pour ceux relevant de l'État, celui-ci n'est pas au rendez-vous. Ce même Président prépare la poursuite de l'appauvrissement des communes qui pourront encore moins répondre à leurs obligations avec le nouveau projet de loi Décentralisation-Déconcentration-Différenciation (3D). Cette nouvelle étape, dans le prolongement des réformes territoriales avec les lois RéATE et NOTRe adoptées respectivement en 2010 et 2015, prévoit une nouvelle répartition de transferts de compétence entre l'État et les collectivités territoriales et va poursuivre la fin de l'égalité des droits et de l'accès aux services publics pour tous et en particulier pour les plus fragiles de notre société.

Ainsi, 15 ans après la loi « Montchamp », à la FNAS FO, nous continuons de dire **NON À L'INCLUSION FORCÉE**, et nous restons **POUR** :

- Des moyens à hauteur des besoins pour le secteur sanitaire et social à but non lucratif, l'arrêt de toutes les fermetures d'établissements et la création des structures spécialisées adaptées au type et au degré de handicap pour en finir avec les listes d'attente et le manque de places.
- L'arrêt des suppressions de postes.
- L'augmentation des minima sociaux à hauteur du SMIC.
- L'abrogation de la loi « Montchamp » et des lois DUSSOPT « Transformation de la Fonction Publique », BLANQUER « Pour une école de la confiance » et BUZIN « Ma santé 2022 ».
- L'abandon des PIALs.
- Le retrait du projet de régime universel de retraite par points.

Et avec la FNEC-FP FO, pour les AESH :

- Un vrai statut et un vrai salaire avec un vrai déroulement de carrière.
- Pour des affectations choisies et transparentes avant la fin de l'année scolaire.
- L'arrêt des mutualisations et des mutations en cours d'année.
- L'abrogation de la circulaire du 5 juin 2019.

Paris, le 19 février 2020